

LE MAIRE

Le 17 SEP. 2024

Madame la Secrétaire Générale Syndicat FO personnel Ville de Limoges Hôtel de Ville 1 Square Jacques-Chirac 87031 Limoges Cedex 1

OBJET: Votre courrier du 10 juin 2024

Madame la Secrétaire générale,

J'accuse réception de votre courrier du 10 juin 2024, reçu le 28 suivant par les services municipaux, par lequel vous souhaitez attirer mon attention sur le versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à des agents qui y seraient éligibles.

Je vous rappelle que par voie d'accord signé le 10 décembre 2020 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la collectivité, il a été acté, à l'occasion de la mise en place du RIFSEEP, que l'octroi de la NBI, particulièrement celle concernant les missions d'accueil à titre principal ou d'encadrement, serait désormais mis en œuvre conformément au cadre juridique applicable en la matière, et non plus en lien avec le grade occupé comme cela était le cas jusqu'alors.

Cette mesure est appliquée de manière effective depuis le 1^{er} janvier 2021 au sein de la collectivité à l'égard des nouveaux recrutés ou des agents bénéficiant d'une mobilité interne.

S'agissant des agents présents dans les effectifs, toute nouvelle demande de NBI (évolution des missions, évolution du périmètre géographique d'exercice de celles-ci,...) doit être motivée par la direction d'affectation, s'appuyer sur la fiche de poste correspondante, et respecter le cadre juridique en vigueur.

Ce travail, réalisé au quotidien par la direction des ressources humaines en lien avec les autres directions de la collectivité, ne me paraît pas devoir être remis en question.

Toutefois, la direction générale serait à votre disposition si des situations précises particulières devaient être étudiées à la lumière des éléments rappelés ci-dessus.

Comptant sur vous pour maintenir un dialogue social apaisé et constructif pour le bien de la collectivité,

Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de mes respectueux hommages.

Émile Roger LOMBERT